Une image contenant texte

Description générée automatiquement

**BULLETIN D’INSCRIPTION 2023**

À retourner par fax, mail ou courrier à l’attention de

**Sylvie FERREIRA** Capstan avocats / Montpellier

1300, avenue Albert Einstein – Stratégie Concept Bât. 4 – 34000 MONTPELLIER

Fax +33(0)4 67 15 90 91 - [sferreira@capstan.fr](mailto:sferreira@capstan.fr)

**ADHESION 2023**

600euros H.T. par personne par journée déjeuner inclus (Présentiel) auquel s’ajoutera des frais de gestion dont contribution équivalente CNBF (5%) soit un total de 630 euros TTC. sachant que nous avons obtenu de la DIRRECTE, l’éligibilité d’exonération de TVA pour nos formations.

.

**Choix du programme**

***Le Cycle* CAPSTAN**

**Montpellier**

**❒ 09/02** Comment informer et consulter le CSE

**❒ 30/03** Savoir sanctionner un salarié

**❒ 25/05** Sécuriser le recours aux forfaits jours

**❒ 06/07** Faire face à un contrôle de l’inspection du travail

**❒ 12/10** Quels outils pour permettre une réduction d’effectifs

**❒ 07/12** Gérer le contrat de travail des salariés protégés

**❒ Présentiel**

**❒ WEB**

Raison sociale : …………………………………………………………………………………………………………………………………….

Adresse : …………………………………………………………………………………………………….……………………………………….

Nom du participant : ……………………………………………………………………………………………………………………………

Téléphone fixe/mobile : ………………………………………………………………………………………………………………………

Email : ………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Téléphone du Responsable Formation : ……………………………………………………..……………………….………………

Etablissement d’une convention de formation ? ❒ Oui ❒ Non

Règlement de la facture par : ❒ l’entreprise ❒ un organisme de formation

Nom et adresse de l’organisme de formation  : …………………………………………………………………………………………………………………….………………………………………

Signature et cachet de l’entreprise

*Les données personnelles collectées sont utilisées par Capstan Avocats uniquement dans le cadre de l’offre de formation. Conformément au Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés », vous disposez d'un droit d’accès, de rectification, d’effacement, de portabilité des données qui vous concernent.*

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE CAPSTAN FORMATION**

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ONT POUR OBJET DE DÉFINIR LES CONDITIONS DANS LESQUELLES LA SOCIÉTÉ CAPSTAN AVOCATS (RCS MARSEILLE 495 125 478, NUMÉRO DE DÉCLARATION D’EXISTENCE \*\*\*) DÉLIVRE AU CLIENT, QUI L'ACCEPTE, UNE ACTION DE FORMATION.

TOUTE INSCRIPTION À UNE FORMATION IMPLIQUE L'ACCEPTATION SANS RÉSERVE PAR LE CLIENT DES CGV.

SAUF DÉROGATION FORMELLE ET EXPRESSE DE CAPSTAN AVOCATS, CES CONDITIONS PRÉVALENT SUR TOUT AUTRE DOCUMENT DU CLIENT, ET NOTAMMENT SUR TOUTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT.

2. CONDITIONS DE VENTE DES FORMATIONS

2.1 MODALITÉS D’INSCRIPTION

L’INSCRIPTION À UNE FORMATION CONSTITUÉE DE PLUSIEURS SESSIONS VAUT NÉCESSAIREMENT POUR L’ENSEMBLE DES SESSIONS.

L'INSCRIPTION EST EFFECTUÉE EN RENVOYANT LE BULLETIN D'INSCRIPTION OU LA PROPOSITION DE FORMATION, ÉTABLIE SOUS FORME DE DEVIS EN CAS DE FORMATION SUR MESURE, DÛMENT REMPLI(E) ET SIGNÉ(E), PAR COURRIEL OU PAR COURRIER POSTAL À L’ADRESSE SUIVANTE :

CAPSTAN PYTHEAS

Service Formation

Stratégie Concept Bât. 4

1300 avenue Albert Einstein

34000 MONTPELLIER

[**montpellier@capstan.fr**](mailto:montpellier@capstan.fr%20%09)

L’INSCRIPTION, DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES, EST CONFIRMÉE PAR COURRIEL AU PARTICIPANT OU AU CORRESPONDANT FORMATION DÉSIGNÉ LORS DE L’INSCRIPTION.

2.2 CONVENTION / CONTRAT DE FORMATION

UNE CONVENTION DE FORMATION OU UN CONTRAT DE FORMATION EST ADRESSÉ AU PARTICIPANT OU AU CORRESPONDANT FORMATION DÉSIGNÉ LORS DE L’INSCRIPTION, PAR COURRIEL.

UN EXEMPLAIRE DE LA CONVENTION DE FORMATION OU DU CONTRAT DE FORMATION, DOIT ÊTRE RETOURNÉ(E) DANS LES 15

JOURS, DÛMENT SIGNÉ PAR LE CLIENT, PAR COURRIEL) OU PAR COURRIER POSTAL, À L’ADRESSE SUIVANTE :

CAPSTAN PYTHEAS

Service Formation

Stratégie Concept Bât. 4

1300 avenue Albert Einstein

34000 MONTPELLIER

[**montpellier@capstan.fr**](mailto:montpellier@capstan.fr%20%09)

2.3 CONVOCATION

AU PLUS TARD 10 JOURS AVANT LE DÉMARRAGE DE LA FORMATION, OU DE LA SESSION, UNE CONVOCATION PRÉCISANT LA DATE, LES HORAIRES, LE LIEU DE LA FORMATION ET LE NOM DU/DES FORMATEUR(S) EST ADRESSÉE PAR COURRIEL AU PARTICIPANT OU AU CORRESPONDANT FORMATION DÉSIGNÉ LORS DE L’INSCRIPTION.

2.4 ANNULATION OU REPORT DU FAIT DE CAPSTAN AVOCATS

CAPSTAN AVOCATS SE RÉSERVE LA POSSIBILITÉ D'ANNULER OU DE REPORTER UNE FORMATION, OU UNE SESSION. LE PARTICIPANT OU LE CORRESPONDANT FORMATION DÉSIGNÉ LORS DE L’INSCRIPTION, SONT INFORMÉS DE L’ANNULATION OU DU REPORT DE LA FORMATION OU DE LA SESSION, AU PLUS TARD 10 JOURS AVANT LA DATE INITIALEMENT FIXÉE, PAR COURRIEL.

AUCUNE INDEMNITÉ N'EST DUE DU FAIT DE L'ANNULATION OU DU REPORT DE LA FORMATION OU DE LA SESSION DE FORMATION.

2.5 ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

L’ANNULATION D'INSCRIPTION À L'INITIATIVE DU CLIENT DOIT ÊTRE EFFECTUÉE AU MOINS 10 JOURS AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION OU DE LA 1ÈRE SESSION DE FORMATION, PAR COURRIEL À L’ADRESSE SUIVANTE : [FORMATIONS@CAPSTAN.FR.](mailto:FORMATIONS@CAPSTAN.FR)

L'ANNULATION DE L'INSCRIPTION AU MOINS 10 JOURS AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION OU DE LA 1ÈRE SESSION DE FORMATION N'ENTRAÎNE AUCUNE FACTURATION. À DÉFAUT, LA TOTALITÉ DU COÛT DE LA FORMATION EST FACTURÉE.

TOUTEFOIS, LORSQU'UN PARTICIPANT EST DANS L’IMPOSSIBILITÉ D’ASSISTER À UNE FORMATION À LAQUELLE IL EST INSCRIT, IL PEUT ÊTRE REMPLACÉ PAR UN PARTICIPANT DE LA MÊME ENTREPRISE. LE NOM ET LES COORDONNÉES DE CE NOUVEAU PARTICIPANT DOIVENT ÊTRE COMMUNIQUÉS PAR COURRIEL À L’ADRESSE SUIVANTE : [FORMATIONS@CAPSTAN.FR.](mailto:FORMATIONS@CAPSTAN.FR)

2.6 MODALITÉ DE SUIVI DE FORMATION

A L'ISSUE DE LA FORMATION, UN CERTIFICAT DE RÉALISATION EST PAR AILLEURS REMIS AU PARTICIPANT OU AU CORRESPONDANT FORMATION DÉSIGNÉ LORS DE L’INSCRIPTION, PAR COURRIEL.

3. CONDITIONS DE RÈGLEMENT – FACTURATION

A L’ISSUE DE LA FORMATION, OU DE LA SESSION, UNE FACTURE EST ADRESSÉE AU PARTICIPANT OU AU CORRESPONDANT FORMATION DÉSIGNÉ LORS DE L’INSCRIPTION OU ENCORE À L’ORGANISME COLLECTEUR OU À L’ORGANISME PAYEUR EXTÉRIEUR DÉSIGNÉ LORS DE L’INSCRIPTION. LE BULLETIN D'INSCRIPTION DOIT PRÉCISER LE NOM ET L’ADRESSE DE L’ORGANISME.

EN CAS DE FINANCEMENT PAR UN ORGANISME COLLECTEUR OU UN ORGANISME TIERS PAYEUR, IL APPARTIENT AU PARTICIPANT INSCRIT, OU AU CORRESPONDANT FORMATION DÉSIGNÉ LORS DE L’INSCRIPTION DE TRANSMETTRE L’ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE ET L’ENSEMBLE DES DONNÉES NÉCESSAIRES À LA FACTURATION PAR COURRIEL (MARSEILLE@CAPSTAN.FR) OU PAR COURRIER POSTAL À L’ADRESSE SUIVANTE :

CAPSTAN AVOCATS SERVICE FORMATION

23 rue Sylvabelle

13006 MARSEILLE

EN L’ABSENCE D’INDICATION SPÉCIFIQUE LORS DE L’INSCRIPTION, CONCERNANT LE FINANCEMENT ET/OU LA FACTURATION DE LA FORMATION, OU EN CAS DE REFUS DE PRISE EN CHARGE PAR L’ORGANISME COLLECTEUR OU L’ORGANISME TIERS PAYEUR, CAPSTAN AVOCATS PROCÈDE À LA FACTURATION DU CLIENT.

LES FACTURES ÉMISES PAR CAPSTAN AVOCATS SONT PAYABLES À RÉCEPTION, COMPTANT ET SANS ESCOMPTE, PAR VIREMENT BANCAIRE OU PAR CHÈQUE.

LES PRIX NE COMPRENNENT PAS LES ÉVENTUELS FRAIS ANNEXES (REPAS, DÉPLACEMENT, HÉBERGEMENT…). ILS SONT INDIQUÉS EN EUROS HORS TAXES PAR PERSONNE INSCRITE, LE CLIENT S’ENGAGEANT À PAYER LES TAXES EN VIGUEUR AU MOMENT DE LA FACTURATION.

TOUTE FORMATION OU SESSION ANNULÉE MOINS DE 10 JOURS AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION OU DE LA 1ÈRE SESSION DE FORMATION OU SUIVIE PARTIELLEMENT EST DUE DANS SA TOTALITÉ.

4. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LES DOSSIERS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES, EN VERSION PAPIER ET/OU NUMÉRIQUE, SONT PROTÉGÉS PAR LE DROIT D’AUTEUR ET DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

LE PARTICIPANT ET/OU L’ENTREPRISE RESPONSABLE DE L’INSCRIPTION À LA FORMATION DISPOSENT D’UN DROIT D’UTILISATION PERSONNEL ET INCESSIBLE DES DOSSIERS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES DISTRIBUÉS LORS DE LA FORMATION, LIMITÉ À LA CONSULTATION ET À L’IMPRESSION POUR SON USAGE EXCLUSIF.

LE PARTICIPANT ET/OU L’ENTREPRISE RESPONSABLE DE L’INSCRIPTION À LA FORMATION S’ENGAGENT À NE PAS REPRODUIRE TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT, RÉSUMER, MODIFIER, ALTÉRER OU REDIFFUSER LES DOSSIERS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES DISTRIBUÉS, AINSI QUE LEUR CONTENU, SANS L’AUTORISATION PRÉALABLE DE CAPSTAN AVOCATS.

LE PARTICIPANT ET/OU L’ENTREPRISE RESPONSABLE DE L’INSCRIPTION À LA FORMATION S’ENGAGENT À NE PAS TRANSFÉRER, REVENDRE, LOUER, ÉCHANGER OU METTRE À DISPOSITION DE TIERS LES DOSSIERS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES DISTRIBUÉS, AINSI QUE LEUR CONTENU, SANS L’AUTORISATION PRÉALABLE DE CAPSTAN AVOCATS.

5. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

CAPSTAN AVOCATS COLLECTE ET TRAITE LES DONNÉES PERSONNELLES CONCERNANT LES PARTICIPANTS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE SES SERVICES DE FORMATION.

LES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES ET TRAITÉES PERMETTENT NOTAMMENT L’ENVOI PAR VOIE ÉLECTRONIQUE OU POSTALE DU PROGRAMME DE FORMATION, DES INVITATIONS ET CONVOCATIONS AUX FORMATIONS, L’ÉTABLISSEMENT DES PROPOSITIONS DE FORMATION, DES CONVENTIONS / CONTRATS DE FORMATION, DES FEUILLES DE PRÉSENCE, DES CERTIFICATS DE RÉALISATION, LA FACTURATION DES FORMATIONS ET LES RELATIONS AVEC LES OPCO ET ORGANISMES PAYEURS DES FORMATIONS.

LES TYPES DE DONNÉES CONCERNÉES SONT NOTAMMENT LES NOM, PRÉNOMS, COORDONNÉES PROFESSIONNELLES, FONCTION OU NIVEAU DES PARTICIPANTS. CES DONNÉES SONT CONSERVÉES PENDANT LA DURÉE STRICTEMENT NÉCESSAIRE À L'ACCOMPLISSEMENT DES FINALITÉS RAPPELÉES CI-DESSUS. LES DESTINATAIRES DE CES DONNÉES SONT LES AVOCATS, LES SERVICES ADMINISTRATIFS, COMPTABILITÉ ET

FACTURATION DU CABINET DE CAPSTAN AVOCATS AYANT LES DROITS D’ACCÈS NÉCESSAIRES, AINSI QUE LES OPCO ET ORGANISME PAYEUR DÉSIGNÉ LORS DE L’INSCRIPTION À LA FORMATION.

LES BASES JURIDIQUES SUR LESQUELLES CAPSTAN AVOCATS FONDE LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES CONCERNANT LES PARTICIPANTS SONT LES SUIVANTES :

• CONCLUSION ET EXÉCUTION D’UN CONTRAT DE PRESTATION AVEC LES PARTICIPANTS OU LES ORGANISMES DONT CES DERNIERS DÉPENDENT ;

• POURSUITE DE L’INTÉRÊT LÉGITIME DE CAPSTAN AVOCATS OU D’UN TIERS (GESTION DES ACCÈS ET DE LA SÉCURITÉ DES LOCAUX, …) ;

• LE CONSENTEMENT DES PARTICIPANTS POUR L’UTILISATION DE LEUR IMAGE PAR CAPSTAN AVOCATS DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE DE COMMUNICATION, COMMERCIALE OU MARKETING (PLAQUETTES, SITE INTERNET, INTRANET,).

LES PERSONNES CONCERNÉES DISPOSENT D’UN DROIT D’ACCÈS, DE RECTIFICATION, D’EFFACEMENT, DE PORTABILITÉ DES DONNÉES AINSI QUE DE LIMITATION, DE RETRAIT ET D’OPPOSITION ET DE DONNER DES DIRECTIVES SUR LEURS DONNÉES PERSONNELLES APRÈS LEUR MORT). CES DROITS PEUVENT ÊTRE EXERCÉS PAR COURRIEL À L'ADRESSE : [MARSEILLE@CAPSTAN.FR.](mailto:MARSEILLE@CAPSTAN.FR)

UNE RÉCLAMATION PEUT ÊTRE INTRODUITE AUPRÈS DE LA COMMISSION NATIONALE DE L’INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS(CNIL).

6. CONTESTATION ET LITIGE

EN CAS DE CONTESTATION OU DE DIFFÉREND RELATIF À LA FORMATION, UNE SOLUTION AMIABLE EST RECHERCHÉE. EN L’ABSENCE DE RÈGLEMENT AMIABLE, LE DIFFÉREND SERA PORTÉ DEVANT LE TRIBUNAL COMPÉTENT POUR RÉGLER LE LITIGE.